



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 novembre 2018
MEMBRES DU CONSEIL

En exercice	15
Présents	13 (à partir de la délibération 2018-064) 12 (jusqu'à la délibération 2018-063)
Absent	1
Absents excusés	2 (jusqu'à la délibération 2018-063) 1 (à partir de la délibération 2018-064)
Votants	13 (à partir de la délibération 2018-064) 12 (jusqu'à la délibération 2018-063)

DATE DE CONVOCATION : 26 novembre 2018
DATE D'AFFICHAGE : 26 novembre 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT et le vingt-neuf novembre à 20h

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, GARNIER Gabrielle, LEGRAND Véronique, OSMUK Virginie (à partir de la délibération 2018 - 064) et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, DUPRET Dominique, NODIN Christophe PONTON Philippe, RAVAGE Raymond

Absents excusés : MME OSMUK Virginie (pouvoir P. PONTON pour la délibération 2018-063), LANCIAN Céline,

Absent : GUILLOT Richard

Secrétaire de séance : BOZZOLAN Cécile

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour et d'en supprimer deux, il s'agit, pour les ajouts, de :

- Signalétique lieu-dit communal « Le Trouillet »
- Arbre de Noël des agents et des enfants du personnel de la mairie/Distribution de cadeau de Noël pour les enfants du personnel de 0 à 16ans

et supprimer :

- « Tarification communale : évolution des coûts pour la mise à disposition des salles communales pour les activités culturelles. »
- « Remboursement de frais de déplacement de l'association de l'amicale laïque de Crussol dans le cadre des conférences du centenaire de la grande guerre. »

Le conseil municipal accepte les deux ajouts et les deux suppressions à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance précédente en date du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU CONSEIL

Délibération 2018 – 063

Remplacement du conseiller délégué à l'urbanisme

Annexe : lettre de démission

En date du 25 octobre 2018, Madame OSMUK Virginie a fait savoir à l'administration qu'elle souhaitait démissionner de sa fonction de délégation à l'urbanisme. Madame OSMUK Virginie a adressé sa démission à Monsieur le Maire qui en a immédiatement informé Monsieur le Sous-Préfet. Madame OSMUK Virginie conserve son mandat de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la démission de Madame OSMUK Virginie à la fonction de délégation à l'urbanisme et du maintien de son mandat de conseillère municipale

Délibération 2018 – 064

Attribution de la délégation urbanisme

Vu la délibération N°17-2014 fixant les taux de % d'indice servant au calcul de l'indemnité des adjoints au maire de la commune,

Vu la délibération 2018-063,

Il est proposé d'attribuer une délégation de fonction liée à la compétence urbanisme dont l'arrêté d'attribution précisera exactement le champ d'intervention, à Madame BERNARD Chantal, conseillère municipale.

En tant que conseillère municipale déléguée, elle se verra attribuer une indemnité d'environ 50% de l'indemnité d'adjoint au maire.

Cette délégation sera effective au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE la délégation de fonction liée à la compétence urbanisme à Madame BERNARD Chantal, conseillère municipale, à compter du 1^{er} janvier 2019

PREND ACTE que Madame BERNARD Chantal deviendra dès le 1^{er} janvier 2019 conseillère déléguée à l'urbanisme

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'attribution qui fixera son champ d'intervention

Délibération 2018 – 065

Indemnités de conseil à verser à Monsieur le trésorier de Saint-Péray

L'article du 16 décembre 1983 prévoit l'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux. Monsieur Christian GERMONT, comptable du trésor, chargé de la gestion de la commune d'ALBOUSSIERE a fait connaître son accord pour fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. De ce fait l'arrêté lui est applicable.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

D'ALLOUER, sur service fait, à Monsieur Christian GERMONT une indemnité de conseil annuelle au taux de 50% de l'état liquidatif. Cette indemnité fera l'objet au préalable d'une réduction des cotisations CSG, RDS et 1 % contribution solidarité.

DEMANDE l'application de la présente.

Délibération 2018 – 066

DM n°2 – budget de la commune

Dépenses réseau électrification					
Article comptable	Montant		Article comptable	Montant	opération investissement
21534	27 000,00 €		2115	- 8 000,00 €	
			2184	- 3 000,00 €	
			2051	- 1 000,00 €	
			2182	- 1 500,00 €	
			2188	- 1 000,00 €	100184
			2315	- 4 000,00 €	10027
			25178	- 1 500,00 €	2018002
			27638	- 7 000,00 €	
TOTAL	27 000,00 €		TOTAL	- 27 000,00 €	

Dépenses cages de football						
Article comptable	solde	Proposition DM2		Article comptable	Proposition DM2	opération investissement
2188	1200	2500		2158	- 1 200,00 €	2018004
				2315	- 1 300,00 €	2018004
TOTAL		2500			- 2 500,00 €	

Dépenses travaux électricité école - MAPA lot 4						
Article comptable	solde	Proposition DM2		Article comptable	Proposition DM2	opération investissement
2313	7225,49	4 924,51 €		2158	- 4 924,51 €	100173
TOTAL		4 924,51 €			- 4 924,51 €	

Dépenses investissement non identifiés (hors opérations)					
Article comptable	proposition DM2		Article comptable	Proposition DM2	
2188	203,00 €		2135	1 108,00 €	
2184	250,00 €				
2152	655,00 €				
TOTAL	1 108,00 €			1 108,00 €	

Il est rappelé que cette décision modificative reste conforme aux orientations budgétaires définies par le Conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la présente décision modificative et les virements de crédits rapportés dans le présent tableau

DEMANDE l'application de la présente

Délibération 2018 – 067

Programmation des projets d'investissements 2019

Il est exposé le plan de programmation pour les projets suivants :

INVESTISSEMENTS A PROGRAMMER	Dépenses estimées TTC	Recettes réelles - subventions à ce jour
BUDGET COMMUNE		
Véhicule commune	3 000,00 €	
City park	41 200,00 €	20 000,00 €
Terrain tennis	60 000,00 €	10 400,00 €
Local terrains de sport	30 000,00 €	
SDE07	50 000,00 €	
Aménagement école		
Terrain de jeux enfants	40 000,00 €	
Aménagement locaux techniques de la mairie	30 000,00 €	
Logiciel de gestion du cimetière	2 000,00 €	
Travaux en cours = Pôle Médical (RAR)		19 940,00 €
Autofinancement commune		205 860,00 €
TOTAL recettes		50 340,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	256 200,00 €	256 200,00 €
BUDGET lotissement BERGERON		
Construction bâtiment - lotissement de Bergeron	100 000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS	100 000,00 €	

Cette programmation complètera au BP 2019 les lignes budgétaires habituellement créditées pour subvenir annuellement aux dépenses d'investissement ordinaires de la commune dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le présent plan de programmation des investissements pour 2019

Délibération 2018 – 068

Commande de chèques cadeaux

Depuis plusieurs années, la commune d'Alboussière a l'habitude de remettre à ses employés, un carnet de chèques-cadeaux en guise de cadeau de fin d'année soit une commande 2018 comprenant : un carnet de chèques-cadeaux par agent soit 14 carnets d'un montant par carnet de 163 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de renouveler l'opération cette année

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires s'y rapportant

DEMANDE l'application de la présente

Délibération 2018 – 069

Convention de mise à disposition de Monsieur Bruno BOUSSON – Assistant de prévention

Annexe : convention de mise à disposition

Vu les articles 61 et 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les dispositions légales prévues dans la loi n°2007-209 du février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est préalablement exposé que :

Consciente des enjeux relatifs à la santé et à la sécurité au travail et dans le cadre d'une gestion de proximité,

Dans une démarche d'évaluation des risques, de mise en place d'une politique de prévention et de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,

La commune souhaiterait bénéficier de la mise à disposition de l'assistant de prévention de l'intercommunalité dont elle est membre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE la mise à disposition d'un assistant de prévention de l'intercommunalité dont elle est membre selon les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention

DEMANDE l'application de la présente

Délibération 2018 – 070

La mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

Annexe : tableau de la voirie communale actualisé

Vu la délibération du 28 octobre 2010 approuvant la fusion des deux communautés de communes et le projet de statut de la communauté de communes qui sera issue de la fusion des communautés de communes Rhône Crussol et du Pays de Crussol,

Vu les statuts de la communauté de communes Rhône Crussol relatifs aux compétences de la communauté de communes Rhône Crussol,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation du tableau des voies communales au regard de l'entretien réalisé par l'intercommunalité sur ces portions de voirie.

L'actualisation porte sur l'intégration des chemins ci-dessous :

Chemins à classer	Observations
Impasse des chênes	Chemin partant de la RD533 > Complexe sportif Chemin partant de la RD219 > Chambre funéraire
Rue du Temple	Chemin partant de la RD533 traversant ZA La chalaye Chemin partant de la RD533 > RD219 (entre poste et temple vers Merel) Chemin partant de la RD533 > Ecole (descente vers Exbrayat puis direction école)
Chemin de Champ Blanc	Chemin partant de la RD269 > Ecole (chemin entre MAM et bâtiment Mairie/Ecole) Portion partant du Chemin des Châtenelles jusque devant la propriété de Mr FOURNIER Maurice
Chemin des Babelous / Le Buisson	Chemin partant de la RD369 Route de Gilhoc remontant en parallèle de la RD533 direction Lamastre
Rue du Château	Chemin de l'office de tourisme à la Route de Gilhoc
Rue Beauséjour	
Rue des Ecoliers	Descente Médiathèque, EPN ...
Rue du Centre	Monter de la Mairie direction Place du 18 Mars 1944
Place du 18 Mars 1944	
Rue du Centre	Chemin de la Place du 18 Mars 1944 > Place de la Fontaine
Chemin du Battoir	Chemin partant de la RD219 > RD219 (chemin qui descend après Médiathèque et ressort après virage de COSTE)
Chemin du Cros	Chemin partant de la RD219 > Lotissement Bergeron (1ere à gauche)
Chemin du Clos de Bergeron	Chemin partant de la RD219 > Lotissement Bergeron (2eme à gauche faisant la boucle dans le lotissement)
Chemin de Mirabel	Continuité Chemin de Mirabel (parallèle à la Rue du Mas qui passe dans le quartier du Mas)
Chemin des Sétéreés	Chemin partant de la RD533 > Chemin des Sétéreés
Chemin des Sétéreés	
Chemin du Bois	Portion de chemin devant propriété de Mr ROUMEZIN Yves et Mr FOURNIER René
Chemin de Peygros	

Actualisation du linéaire :

Voirie communale	mètres
Voirie communale	30442,18
Nouveaux chemins à intégrer	3249,26
Total de voirie communale	33691,44

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PRECISE que la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes la circulation publique.

DEMANDE le classement de ces chemins dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

AUTORISE le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Délibération 2018 – 071

Evolution de la tarification du camping municipal

Il est exposé par Madame Véronique LEGRAND, adjointe déléguée au tourisme, la proposition tarifaire suivante qui intègre deux nouveaux éléments :

- Introduction de la gamme « moyenne saison »
- Différenciation de prix pour la réservation des chalets selon les canaux de vente soit le site internet du camping municipal : <https://camping-alboussiere.jimdo.com/> et le site de réservation touristique (+ 10%/site internet du camping municipal)

Tarifs 2019	Basse saison		Moyenne Saison		Haute saison		Très haute saison		Promo quinzaine	
	du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 20/12		du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09 + Période Noël		du 29/06 au 30/07 et du 17/08 au 31/08		du 30/07 au 17/08		du 29/06 au 13/07 et du 17/08 au 31/08	
	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Semaine	Nuitée	Les 2 semaines en promo	
Mobil-Home 4/6 personnes	250 €	57 €	350 €	65 €	455 €	75 €	510 €	80 €	780 €	(- 15 %)
Chalet 2/4 personnes	200 €	45 €	300 €	50 €	405 €	60 €	470 €	68 €	700 €	(-14 %)
Chalet 4/6 personnes	250 €	57 €	350	65 €	455 €	75 €	510 €	80 €	780 €	(-15 %)
Maisonnettes 5/8 personnes	305 €	67 €	400 €	75 €	505 €	80 €	568 €	85 €	870 €	(-14 %)
Mini Chalets (sans sanitaire)	Pas de location	Pas de location	145 €	39 €	190 €	47 €	310 €	52 €	360 €	(-5%)
Tarifs inchangés pour les emplacements de camping : tentes, caravanes, camping cars										
Proposition pour le canal de vente "Campo découverte": majoration de 10% sur le prix de réservation des chalets										

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la présente proposition d'évolution de la tarification du camping municipal

DEMANDE l'application de la présente

Délibération 2018 – 072

Signalétique lieu-dit communal « Le Trouillet »

Annexe : plan

Il est proposé d'installer un panneau de signalisation à l'intersection signalée sur le plan annexé à la présente délibération, pour identifier le lieu-dit communal « Le Trouiller ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de pose de signalétique du lieu-dit communal « Le Trouiller » à l'endroit indiqué sur le plan annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires s'y rapportant

DEMANDE l'application de la présente

Délibération 2018 – 073

Arbre de Noël des agents et des enfants du personnel de la mairie/Distribution de cadeau de Noël pour les enfants du personnel de 0 à 16 ans

Il est exposé la volonté des élus du conseil municipal d'organiser un arbre de Noël pour remercier les agents de la mairie du travail accompli pendant l'année.

Outre la remise des chèques cadeaux du personnel comme chaque année (voir délibération 2018-068)

Il est proposé, à cette occasion, d'offrir aux enfants du personnel qui ont entre 0 et 16 ans, un cadeau d'une valeur de 40 € maximum, à raison d'un cadeau par enfant.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place d'un arbre de Noël des agents et des enfants du personnel

APPROUVE la distribution d'un cadeau par enfant pour les enfants du personnel qui ont entre 0 et 16 ans et dont la valeur du cadeau est \leq à 40 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches relatives à cette décision et à signer les pièces et documents relatifs à l'objet de la présente délibération

DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n°15-2014 en date du 10 avril 2014

Le Maire informe des actes pris en vertu de la délégation depuis le 28 juin 2018, date du précédent conseil :

n°2018-D013 :

La commune a acheté la carte grise du nouveau tracteur de la commune pour une valeur de 71.76€

n°2018-D014 :

La dématérialisation des marchés publics devient obligatoire à compter du 1er octobre 2018 pour la majorité des marchés publics. Ceci signifie que pour la plupart des marchés publics les acheteurs publics devront déclarer irrégulières les offres qui leur seront transmises au format papier.

Compte-tenu de cette obligation légale, la mairie a contractualisé avec les inforoutes 07 pour bénéficier d'un accompagnement informatique et juridique pour déposer, réceptionner les offres et accéder à la plateforme de dématérialisation achatpublic.com, pour un montant annuel de 206€ TTC.

n°2018-D015 :

Le MAPA « travaux du pôle médical - 1^{er} étage » est attribué, pour le lot suivant à :
L'entreprise CRUSSOL PLOMB'ELEC ENERGIE située au 80 route de Valence, 07440 ALBOUSSIERE pour le lot n°3 (plomberie) pour un montant total HT de travaux de 9 680 €.

n°2018-D016 :

La commune constate à ce jour avoir reçu 227 € en libéralités dont 48€ en espèces et dont les recettes sont encaissées sur le budget du CCAS

POINTS ABORDES

Mise en place d'un groupe de travail sur la tarification appliquée aux associations dans le cadre de la mise à disposition des salles communales :

- Sébastien DELARBRE
- Chantal BERNARD
- Emilie AGIER

Délibération 2018-066 : il a été demandé le détail des lignes mandatées pour ce qui concerne le dernier tableau de la DM n°2 proposée relative aux dépenses non individualisées (hors opérations) : celui figure en annexe 1 au présent PV.

Visite des préfabriqués de Cornas : Il faudrait prévoir une visite à Cornas pour voir le type préfabriqués utilisés sur leur terrain de sport en prévision de projet du local sportif sur la commune.

Cimetières de la commune : faire chiffrer les travaux

Publicité des commerces sur le village : une réunion de travail est à programmer début 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Installer l'ancien abri bus rue situé rue de la mairie, devant l'entrée de l'école.
- Carte de vœux 2018 des élus du conseil municipal : travailler le visuel et organiser le publipostage avec la Poste
- « Alboussière fête l'hiver » : présentation des animations du 8 décembre

Fin de la séance à 22h43

